

Conférence de presse de rentrée du SNES-FSU



CONDITIONS DE RENTRÉE, RÉFORME DU COLLÈGE...
CONFÉRENCE DE PRESSE DU SNES-FSU
MERCREDI 26 AOÛT / 10h



RENTRÉE 2015

Mercredi 26 Août 2015

www.snes.edu

Le site du SNES : <http://www.snes.edu/>

Le SNES sur Facebook : <https://www.facebook.com/SNESFSU>

Le SNES sur Twitter : <https://twitter.com/SNESFSU>

#pres



SOMMAIRE

FICHE 1 : Introduction générale

1. BILAN DES CONDITIONS DE RENTREE

FICHE 2 : Réforme du collège

FICHE 3 : L'état du système éducatif, les conditions de la rentrée (éducation prioritaire, enseignement adapté)

FICHE 4 : Budget et effectifs

FICHE 5 : Recrutements, formation des enseignants

FICHE 6 : Réforme des programmes

2. LES PERSONNELS

FICHE 7 : Conditions de travail et d'emploi

FICHE 8 : PPCR, salaires et revalorisation

FICHE 9 : Point sur les groupes métiers – CPE et CO-Psy

FICHE 10 : Métier enseignant

3. ANNEXE

Qui contacter au SNES ?

FICHE 1

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La rentrée s'annonce à haut risque pour le gouvernement, sorti très affaibli des divers scrutins et très largement contesté y compris au sein du parti de la majorité. Les chiffres de croissance et du chômage publiés pendant l'été, les difficultés des collectivités territoriales à financer leurs missions montrent l'échec de la politique conduite jusqu'ici. Le débat budgétaire sera l'occasion de revenir sur les choix faits depuis 3 ans et d'en tirer le bilan. Or, si de nombreuses contributions réclament une réorientation de la politique économique en faveur des ménages et des collectivités, il semble que le président ne veuille pas déroger à sa ligne de conduite marquée par l'austérité et l'affaiblissement des services publics.

Même si l'Éducation fait encore figure de ministère préservé, les efforts consentis en matière de postes restent trop modérés; quant à la rémunération des enseignants, elle souffre toujours de son insuffisance. Concernant les créations d'emplois, le bilan actuel indique qu'il faudrait faire sur le moyen terme un effort significatif supplémentaire sur le plan budgétaire. En effet, alors que le nombre de créations au ministère de l'Éducation, sur les budgets 2013, 2014 et 2015, tourne autour de 9 000 emplois en moyenne, plus de 11 000 créations par an sur 2016 et 2017 seront nécessaires pour atteindre les 54 000 promis avant la fin du quinquennat. Or les orientations budgétaires de juillet dernier font état d'un projet de 8 561 emplois nouveaux... ce qui est très peu au regard de cet engagement mais aussi, des évolutions d'effectifs et des dernières annonces ministérielles qui chiffrent à 4 000 emplois le coût de la réforme du collège.

Encore faut-il pourvoir les postes ouverts aux concours pour assurer la montée démographique, financer les réformes et couvrir les départs à la retraite. Or, assurer 22 000 créations d'emplois d'ici 2017 ne sera possible qu'avec une véritable politique incitative, d'aides aux étudiants et de pré-recrutements.

Le mécontentement général des salariés et chômeurs n'épargne pas les personnels du second degré placés dans des conditions de travail difficiles (nombre d'élèves par classe, accumulations de prescriptions, multiplication de hiérarchies) et n'ayant pas bénéficié de mesures de carrière pour tous. Au lycée, ils sont contraints de devoir continuer à gérer les conséquences des réformes Chatel non remises en cause et dont les axes inspirent la réforme du collège.

L'arrivée de la nouvelle ministre il y a un an pouvait laisser espérer que les préoccupations des personnels, désireux de voir enfin des améliorations concrètes en matière de conditions de travail et de salaire, de voir mises en chantier des réformes pour un collège plus juste, pour une mixité scolaire et sociale renforcée, seraient prises en compte.

La gestion désastreuse de la réforme du collège, le coup de force du Premier Ministre publiant les textes au lendemain d'une grève majoritaire ont douché tous les espoirs et ravivé le mécontentement. L'ampleur de celui-ci face à une réforme dangereuse pour le métier et la formation des élèves a conduit à de nombreuses mobilisations qui reprennent dès cette rentrée et déboucheront sur une grève et une manifestation nationales avant les congés d'Automne.

Le SNES-FSU continuera à mobiliser mais aussi informer et débattre avec la profession des chantiers en cours, programmes, évaluation des élèves afin d'avancer vers un système éducatif ambitieux pour tous. De même, alors que la Ministre de la Fonction Publique propose un certain nombre de mesures sur les carrières, la formation des fonctionnaires, mesures à acter par la signature d'un protocole, le SNES-FSU a fait le choix de consulter ses adhérents sur l'opportunité d'une telle signature.

1. REFORMER LE COLLÈGE UNE NÉCESSITÉ

25% des élèves qui entrent en classe de Sixième sont en difficulté scolaire dont 15% en difficulté lourde, et 20% des élèves qui quittent le collège le sont aussi. Cette situation n'est pas acceptable, le collège doit faire l'objet d'un bilan partagé et d'une réforme portée par la communauté éducative.

Le collège souffre actuellement de différents maux :

- un taux d'encadrement faible (enseignants, équipes éducatives), des équipes pluriprofessionnelles incomplètes (personnels médicaux-sociaux, conseillers d'orientations-psychologues), qui sont autant de facteurs ne permettant pas de répondre aux besoins des élèves dans les classes et dans les établissements ;
- des programmes scolaires manquant de cohérence entre les différentes disciplines, mais aussi pour assurer les liaisons CM2-Sixième et Troisième-Seconde ;
- des freins pédagogiques divers : empilement de prescriptions (programmes, socle, éducations transversales, B2I, ASSR), accumulation d'exigences contradictoires (expérimenter en sciences, pratiquer l'oral en langues vivantes, mais sans moyen pour travailler en petits groupes etc.),
- des freins structurels : les établissements souffrent pour beaucoup d'entre eux d'un manque de mixité sociale et scolaire qui est dommageable sur deux plans. D'une part, l'entre-soi social n'aide pas à construire la société de demain mais au contraire nourrit l'exclusion. D'autre part, la mixité scolaire est une nécessité pour favoriser la réussite de toutes et de tous.

2. « COLLÈGE 2016 » : UNE RÉFORME CONTESTÉE QUI NE RÉPOND PAS AUX ENJEUX

Avant toute évaluation de la réforme du lycée et en l'absence d'analyse, la Ministre Mme Vallaud-Belkacem prétend imposer une réforme du collège largement inspirée d'un modèle dont les effets pervers ont été constatés. Trois mesures principales caractérisent le projet: le renforcement de l'autonomie des établissements, l'accompagnement personnalisé et l'interdisciplinarité.

Ces mesures ne répondent pas aux difficultés du collège, voire les aggraveront :

- l'autonomie prend pour modèle celle instaurée au lycée, source de concurrence entre les établissements, mais aussi entre les enseignants dans les établissements, pour obtenir des groupes à effectifs réduits par exemple. En lycée, cette disposition a gravement endommagé les collectifs de travail, au détriment de la cohérence des équipes nécessaire à la réussite des élèves. La concurrence entre les disciplines induite par la répartition des horaires de sciences et de technologie en Sixième, celle des groupes à effectifs restreints, l'organisation des enseignements pratiques disciplinaires (EPI), va entraîner des difficultés au sein des collèges ;

- l'accompagnement personnalisé est calqué sur le modèle du lycée, dont le bilan officiel n'a pas été mené, mais qui est unanimement décrié comme un effet d'annonce pédagogiquement peu efficace. L'accompagnement doit pouvoir se mener en tant que de besoin au fil de la classe, et non sur un horaire dédié le déconnectant des autres apprentissages. Cela suppose des possibilités de varier les situations d'apprentissage;

- l'interdisciplinarité peut avoir du sens, mais les travaux de recherche montrent qu'elle profite surtout aux élèves en situation de réussite scolaire. L'encourager, oui, mais en créant les conditions pour qu'elle profite à tous, non pas la rendre obligatoire sur un horaire important pris sur les enseignements disciplinaires. Par ailleurs sont maintenus des parcours (artistique et culturel, avenir, citoyen) en plus des programmes, ce qui ne répond pas à la demande de simplification des prescriptions et peut amener l'enseignant à des choix contraints ;

- la charge de travail de l'ensemble des personnels s'est alourdie du fait de la hausse des effectifs et des suppressions de postes 2007-2012, qui n'ont pas encore été compensée, le renvoi au local de l'organisation des enseignements (sciences et technologie en Sixième, accompagnement personnalisé, EPI, groupes à effectif réduits, voire contenus des programmes si des repères annuels ne sont pas introduits) ne fera qu'aggraver la situation ;

- les dispositifs linguistiques et les langues anciennes sont mis en difficulté sans qu'aucun bilan n'ait été rendu public concernant leur apport à la démocratisation du collège.

3. LE SNES-FSU DANS L'ACTION POUR UNE AUTRE RÉFORME

Si les personnels approuvent les objectifs de la réforme du collège – faire réussir davantage d'élèves dans un collège pour tous -, ils rejettent largement les solutions imposées au lendemain d'une grève majoritaire, sans temps réel de concertation ni prise en compte des demandes de la profession.

Les personnels souhaitent avant tout de meilleures conditions d'études pour leurs élèves, et de travail pour eux-mêmes. Cela passe par la possibilité pour toutes les disciplines de bénéficier d'heures en petit groupe cadrées nationalement, la simplification des prescriptions concernant les contenus d'enseignement (tout doit être dans les programmes) et les modalités d'évaluation (pas de livret de compétences). Cela nécessite que soit posée la question de la mixité scolaire et sociale et des effets délétères de l'autonomie.

Une réforme ne peut réussir que si les personnels la portent. Le ministère devrait y prêter attention.

FICHE 2
REFORME DU COLLÈGE



FICHE 3

L'ÉTAT DU SYSTÈME ÉDUCATIF LES CONDITIONS DE LA RENTRÉE

1. DES NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES MAL PRÉPARÉES

- L'enseignement moral et civique se met en place au collège et au lycée sans que les formations promises n'aient eu lieu. Dans les séries technologiques, il n'est même pas financé : les lycées doivent piocher dans leur dotation globalisée à raison d'une heure hebdomadaire par classe. En collège, on attend des consignes pour la classe de Troisième : quelle partie de ce programme de cycle sera-t-elle évaluée au DNB 2016 ?
 - Le PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) et la parcours Avenir (ex-PIIODEMEP, Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) entrent en vigueur en catimini, sans accompagnement des équipes.
 - Le redoublement ne peut être dorénavant prononcé qu'à titre exceptionnel, à la demande de l'élève et sa famille. Deux cas sont possibles : une « période importante de rupture des apprentissages scolaires » et, en classe de Troisième ou de Seconde, un désaccord avec « la décision d'orientation définitive ».
- Aucune de ces mesures n'a fait l'objet d'une préparation des équipes, ce qui laisse augurer d'une mise en œuvre hasardeuse.

2. COLLÈGE : UNE RENTRÉE A L'IMAGE DE LA PRÉCÉDENTE

Si les effectifs en collège restent globalement stables, aucune amélioration du taux d'encadrement n'est à attendre (Rappel : entre 1999 et 2010 : le taux est passé de 12,9 à 15 élèves par enseignant, contre une moyenne OCDE passant de 15,2 à 13,7).

Des mesures symboliques telle que la suppression du Livret personnel de compétence n'ont pas été prises. La rénovation des SEGPA est prévue pour la rentrée 2016.

- Entrée en vigueur de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire (EP) compte à cette rentrée 1091 établissements : 351 établissements REP+ et 740 établissements REP. Les classements « Sensible » et « Ville », classements interministériels, subsistent et concernent en partie les établissements porteurs du nouveau label.

285 établissements sont entrés en EP et 283 sont sortis de l'EP. L'actuel périmètre de l'EP reste donc quasiment identique au précédent. Une extension de la carte était pourtant justifiée, ne serait-ce que puisque la situation particulière de Mayotte a enfin été prise en compte avec 15 établissements entrant en EP. L'injonction ministérielle de maintenir un périmètre quasiment identique a conduit à un manque de transparence lors de l'élaboration de la nouvelle carte et à l'exclusion de l'éducation prioritaire d'établissements qui en relevaient dans plusieurs académies : des établissements répondant aux critères nationaux ont été écartés du dispositif. Le SNES-FSU a alerté sans être entendu sur cette situation.

Enfin, les lycées sont écartés de l'éducation prioritaire, ce qui n'est pas acceptable. Les annonces de la ministre à cet égard se font toujours attendre.

2. LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : PRESSION DÉMOGRAPHIQUE, CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ET DÉGRADATION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

Alors que la réforme du collège prévoit de reprendre des dispositions mises en place par la réforme du lycée en 2010, le ministère persiste à refuser de dresser le bilan de ce dernier. Pourtant les problèmes restent entiers tant au niveau de la définition des séries, avec notamment la STI2D dont les dysfonctionnements s'aggravent d'années en années et les enseignements proprement dits ; les langues vivantes ou par exemple, l'accompagnement personnalisé, présenté comme le pivot de la réforme, s'est le plus souvent réduit à une variable d'ajustement des services quand il n'a pas tout simplement disparu des emplois du temps des enseignants comme de celui des élèves.

Les enveloppes horaires globalisées à répartir localement pour assurer des enseignements en effectifs réduits qui servent de plus en plus à financer des options (LV3, Langues anciennes, Arts..) voire des enseignements obligatoires comme l'enseignement moral et civique. En effet, le ministère met en place l'EMC dans la voie technologique et demande aux établissements de puiser dans cette marge horaire pour l'assurer. Or, un enseignement non financé est partout menacé, du non respect des horaires légaux à sa disparition pure et simple. Dans de nombreux établissements, il est d'ores et déjà prévu en cette rentrée de ne pas mettre en place l'EMC dans les classes de la voie technologique, alors que la loi l'impose.

Les conditions d'enseignement continuent de se dégrader car l'augmentation du nombre d'élèves dans les lycées généraux et technologiques publics se poursuit (35 500 élèves supplémentaires prévus cette année, 26500 l'année passée). Le ministère semble sous-estimer les effets conjoints de la pression démographique liée à l'augmentation du nombre des naissances dans les années 2000, de la baisse du taux de redoublement en 3ème et de l'augmentation des orientations en LGT. Les procédures d'orientation et d'affectation des 3e en juin ont rapidement révélé que dans de nombreux départements il manquait des places en lycée, ce qui conduisait à des effectifs pléthoriques en seconde (35 élèves par classe voire davantage), et à une explosion des situations d'élèves sans affectation.

3. LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Le gouvernement a fait de la lutte contre le décrochage scolaire et contre les sorties sans qualifications un axe majeur de communication. Aujourd'hui, tout jeune sorti sans un diplôme qualifiant possède un droit de retour en formation initiale. Ces dispositifs, nécessaires et ambitieux, présentent l'avantage de pointer la mission de l'éducation nationale pour la réussite de tous les jeunes. Mais ils ne sont pas accompagnés des moyens nécessaires, l'accueil des jeunes se fera dans les formations disposant de places vacantes, ce qui en période de progression démographique, laisse bien peu de possibilités réelles, et met en situation les services, notamment ceux de l'orientation, dans des situations ingérables. Il serait nécessaire de libérer les contraintes pesant sur les structures, par des ouvertures de sections, et de donner plus de moyens à la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire afin qu'elle puisse proposer à ces jeunes des formations où leur chances de réussite sont les plus élevées.

Pour les adultes, les mises en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et du Compte Personnel de Formation (CPF), dispositifs qui concernent les salariés ou les demandeurs d'emploi, impactent notablement le service public de l'éducation nationale dans la mesure où ils mettent à contribution le service public de l'orientation et donc les conseillers d'orientation psychologues et les CIO, au moins pour le premier accueil. Or, ces personnels n'ont pas les moyens et ne sont pas suffisamment nombreux pour répondre à ces sollicitations qui risquent de les détourner de leur mission principale ; l'orientation des jeunes en formation.

FICHE 3

L'ÉTAT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

LES CONDITIONS DE LA RENTRÉE

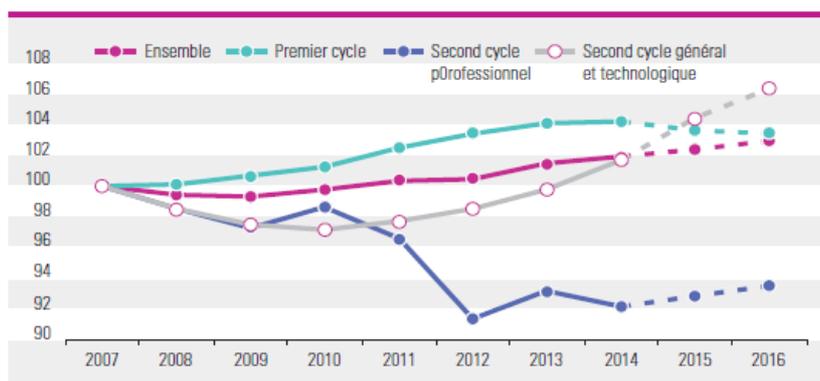
1. LA SITUATION

Effectifs élèves dans le second degré (France métropolitaine et DOM)

		Flux 2012/2013	Constat 2014	Flux 2013/2014	Prévision 2015	Flux 2014/2015	Prévision 2016	Flux 2015/2016
Collège	Public+Privé	19 658	3 335 247	3 297	3 317 256	-17 991	3 311 700	-5 556
	Public	16 495	2 633 862	228	2 617 489	-16 373	2 612 882	-4 607
Lycée professionnel	Public+Privé	12 731	662 991	-7 280	667 826	4 835	672 881	5 055
	Public	9 704	522 165	-3 079	526 582	4 417	530 508	3 926
Lycée général et techno	Public+Privé	18 406	1 498 897	28 336	1 539 032	40 135	1 568 500	29 468
	Public	17 045	1 178 924	26 485	1 214 367	35 443	1 237 569	23 202
Total second degré	Public +Privé	50 795	5 497 135	24 353	5 524 114	26 979	5 553 081	28 967
	Public	43 244	4 334 951	23 634	4 358 438	23 487	4 380 959	22 521

Source : notes DEPP n° 42 décembre 2014 et n°12 avril 2015

3 – Évolution des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation (base 100 pour l'année 2007)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et secteur privé
(y compris EREA, hors post-baccalauréat).

Source : MENESR-DEPP

Evolution des emplois au ministère de l'Éducation nationale et dans le second degré public

Entre 2008 et 2012, 70 000 emplois ont été supprimés au ministère de l'éducation nationale dont 34 000 dans le second degré public.

Créations d'emplois depuis la loi de finance rectificative 2012 (LFR 2012)

	LFR 2012	LF 2013	LF 2014	LF 2015	Total 2012-2015	A créer sur 2016 et 2017
1ier degré public	1 000	3 344	4 842	4 211	13 397	
2d degré public	1 500	4 112	2 521	3 749 ¹	11 882	
Vie élève	1 600	449	668	460 ²	3 177	
Enseignement privé	423	876	773	1 001	3 073	
Total ministère Education	4 523	8 781	8 804	9 421	31 529	22 471

¹ 3649 enseignants et 100 personnels administratifs

² 450 AESH (Assistants aux élèves en Situation de Handicap) et 10 CPE stagiaires

2. ANALYSE

Les effectifs du second degré pour les rentrées 2015 et 2016, seront en forte augmentation. Les enfants du boom de l'an 2000 (+ 30 000 naissances par rapport à 1999) entrent massivement au lycée à cette rentrée.

La hausse dans le **second degré** atteindrait **27 000 en 2015 et 29 000 en 2016** après celle de 24 400 élèves en 2014.

C'est le **second cycle** général et technologique qui verrait ses effectifs augmenter le plus : **+ 40 000 en 2015 et + 29 500 en 2016**, le collège connaissant une accalmie momentanée. Le rebond de natalité de 2006 (+ 23 000 naissances), suivi de 6 années à forte natalité aura pour conséquence une nouvelle hausse en collège dès 2017.

Les effectifs ne vont donc cesser de monter dans le second degré au moins jusqu'à 2025 ...sauf à voir les élèves quitter le système éducatif précocement.

De plus, le travail de la DEPP n'intègre pas les évolutions des formations post bac. Or il n'y a aucune raison pour que l'augmentation forte des effectifs dans le second cycle depuis la rentrée 2014 ne se répercute pas sur ceux des classes post bac...ou plutôt sur une plus forte demande pour les poursuites d'étude en BTS, CPGE (et IUT), sections pour lesquelles il n'y a pas obligation d'accueil mais où sans nouvelles ouvertures dans le public, les poursuites d'étude seront freinées voire empêchées.

Enfin la note de la DEPP ne fait aucune simulation avec l'hypothèse de suppression quasi complète du redoublement comme décidé par décret. Or, l'évolution des taux de redoublements impacte de façon non négligeable la situation globale des effectifs.

S'agissant des emplois, les 3649 créations d'emplois d'enseignants du budget 2015 pour le second degré public se traduisent par l'équivalent de 2 550 postes supplémentaires à temps plein sur le terrain. En effet pour les stagiaires assurant un mi-temps d'enseignement, il faut deux emplois de stagiaires pour assurer un poste à temps complet devant les élèves.

Le ministère a lui-même convenu que ces moyens ne permettront de prendre en compte la hausse démographique qu'à moitié, une partie significative d'entre eux étant consacrée à la refondation de l'éducation prioritaire (financement de la pondération REP+ au-delà des préfigureurs) et à la formation :300 emplois de formateurs académiques.

On s'attend donc à une rentrée particulièrement difficile sur le plan des effectifs, notamment en seconde où la plupart des divisions vont atteindre voire dépasser 35 élèves. Ajoutons que l'Enseignement moral et civique, se met en place dans la plus grande improvisation, notamment sans horaire dédié pour les séries technologiques: les lycées doivent puiser dans la dotation globalisée, dotation que le ministère a refusé d'abonder pour tenir compte de la création de cet enseignement (voir fiche 3). Rentrée difficile aussi parce que la crise du recrutement est toujours là et nombre de postes étaient vacants en juillet à l'issue du mouvement des titulaires.

Le bilan des créations d'emplois indique qu'il va falloir faire un effort significatif supplémentaire déjà sur le plan budgétaire. En effet, alors que le nombre de créations au ministère de l'Education, sur les budgets 2013, 2014 et 2015, tourne autour de 9 000 créations d'emplois par an en moyenne, plus de 11 000 créations par an sur 2016 et 2017 seront nécessaires pour atteindre les 54 000 promis avant la fin du quinquennat. Les emplois créés sont pour leur plus grande part des emplois d'enseignants ou CPE mais pas que : sur les 22 471 emplois créés depuis 2012, 3 050 sont des emplois d'AVSI ou de personnels de santé, personnels sociaux, ou administratifs, catégories d'emplois, nouvelle pour les AVSI, ou qui avaient été laminées par la RGPP pour les autres. Concernant les emplois d'enseignants, l'essentiel a été consacré au rétablissement d'emplois de stagiaires, en formation sur un mi temps, devant les élèves sur un autre mi temps. Cela fait donc sur le terrain l'équivalent de 6 300 temps plein pour les enseignants du second degré sur la période 2012-2015. Ce n'est qu'à partir de la rentrée 2015 que les emplois nouvellement créés apportent très majoritairement des moyens en plus sur le terrain³. Les orientations budgétaires de juillet dernier font état d'un projet de 8 561 emplois nouveaux ... ce qui est très peu au regard de l'engagement pris mais aussi, des évolutions d'effectifs et des dernières annonces ministérielles qui chiffrent à 4 000 emplois le coût de la réforme du collège.

Enfin, et surtout, recruter pour couvrir les départs à la retraite et la création de 22 000 emplois d'ici 2017 (pour leur grande majorité des emplois d'enseignants) ne sera possible qu'avec une autre politique incitative que celle menée depuis trois ans (voir fiche 5) .

FICHE 4 BUDGET ET EFFECTIFS

³ Bilan 2012-2015 : 2550 AVSI, 300 pers sociaux –santé, 327 CPE Stagiaires, 10 732 enseignants stagiaires, 950 enseignants titulaires, 200 administratifs . total 15 059 emplois dans le second degré public

FICHE 5

RECRUTEMENTS FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CPE

1. PLUS DE RECRUTEMENTS MAIS QUI NE COUVRENT PAS LES BESOINS

Années	postes	admis	afectés	affectés hors ex-titulaires (« sang neuf »)	Rendement (%postes pourvus par des affectés)	taux de chute (%postes non pourvus par des affectés)
2011	8053	7211	7307	6251	90,74%	9,26%
2012	8038	7325	6319	5414	78,61%	21,39%
2013	11473	10127	9049	8031	78,87%	21,13%
2014	20347	15799	14324	13154	70,40%	29,60%
2015	13777	11455	11363	9998	82,48%	17,52%

Tableau des recrutements d'enseignants (hors EPS et PLP) et de CPE dans le second degré

Disciplines	postes ouverts à l'ensemble des concours	admis	Liste complémentaire	Postes perdus à l'issue des admissions	total affectés second degré	Rendement	Taux de chute
ALLEMAND	549	434	2	117	449	81,8%	18,2%
ANGLAIS	1861	1462	33	432	1512	81,2%	18,8%
EDUCATION MUSICALE	277	196	0	81	226	81,6%	18,4%
LETTRES CLASSIQUES	417	1045	0	172	224	53,7%	46,3%
LETTRES MODERNES	1883	1599	10	294	1653	87,8%	12,2%
MATHEMATIQUES	2489	1847	19	661	1742	70,0%	30,0%

Tableau des recrutements 2015 pour les disciplines en crise depuis 5 ans dans le second degré

Le nombre de recrutements augmente depuis 2013 pour atteindre 11363 stagiaires affectés à la rentrée 2015, mais elle n'est pas à la hauteur des besoins. Depuis 2012, le rendement¹ des concours est nettement inférieur à 90%, de l'ordre de 79% en 2012 et 2013, 70% en 2014. L'embellie de cette année (82,5%) est à relativiser car le nombre de lauréats placés en report de stage en 2014 était très élevé (2442 contre 1712 cette année) du fait des 2 sessions de concours, ils viennent donc gonfler le nombre d'affectés. Par ailleurs les résultats globaux masquent des disparités selon les disciplines. Ces insuffisances de recrutements en 2015, cumulées avec celles des années précédentes auront des conséquences importantes sur les conditions de rentrée (voir fiche 3 et 4).

Augmenter le nombre de postes aux concours ne suffit pas pour lutter contre la crise de recrutement.

Afin de réaliser les recrutements nécessaires en nombre et en qualité, le ministère doit lutter contre toutes les causes de la crise de recrutement. Ainsi en plus de l'augmentation du nombre de postes aux concours, il faut :

- revaloriser réellement nos métiers (voir fiche 8) et nos conditions de travail (voir fiche 7 et 9) pour rendre attractifs nos métiers;
- mettre en place de véritables pré-recrutements (rémunérer des étudiants pour suivre les études amenant aux concours) pour sécuriser les parcours des étudiants. Les dispositifs EAP, M1 en alternance ou apprentissage ont tous les mêmes écueils : un temps de présence en établissement, voire de responsabilité, excessif et déconnecté de la formation, qui nuit à la réussite des études et du concours;
- rétablir les aides spécifiques aux candidats aux concours;
- mettre en place l'allocation d'autonomie;
- former et préparer les AED et les non-titulaires aux concours;

¹Le rendement des concours: nombre d'affectés dans le second degré par rapport au nombre de postes ouverts. Il n'est jamais de 100%, compte tenu des doubles admissions, des reports de stage, des affectations dans l'enseignement supérieur ou dans le privé. Un rendement de 90% est une norme utilisée par le ministère pour prévoir le nombre de postes aux concours.

- faire inscrire les métiers de l'enseignement et de l'éducation comme métiers en tensions pour permettre aux chômeurs qui s'inscrivent à l'université pour préparer les concours de conserver leurs allocations chômage.

2.STAGIAIRES

	2015	2014	2013	2012	2011
nombre total stagiaires affectés au barème	5762	4825	8145	5457	6300
nombre ayant obtenus le V1	3404	2520	6181	3856	4433
%	59%	52%	76%	71%	70%

Tableau du taux de satisfaction d'affectation dans le vœu 1 des stagiaires affectés au barème

25% des affectés à mi-temps en 2015 sont maintenus « hors barème » en académie car inscrits en M1 et devant valider le M2. Or du fait de l'autonomie des universités, afin d'assurer une continuité pédagogique, les étudiants doivent être maintenus dans leur académie d'inscription pour terminer leur M2 dans leur université. De fait, il ne reste plus de postes dans certaines académies pour les stagiaires affectés selon un barème et des vœux. Ainsi, des stagiaires avec conjoints et enfants peuvent être affectés très éloignés de leur famille. Le SNES-FSU demande à ce que les stagiaires ne soient plus moyens d'enseignement ce qui leur permettrait d'être affecté, pendant l'année de stage, dans leur académie d'inscription.

77% des stagiaires à mi-temps.

	2014		2015	
	nb	%	nb	%
temps plein	7143	49,87%	2638	23,22%
mi-temps	7181	50,13%	8725	76,78%
<i>dont devant valider le M2MEEF</i>	2458	17,16% des affectés, 34,23% des mi-temps	3064	26,96% des affectés 35,12% des mi-temps
<i>dont ne devant pas valider le M2MEEF (= formation adaptée)</i>	4709	32,87% des affectés 65,58% des mi-temps	5648	49,71% des affectés 64,73% des mi-temps

Tableau de l'évolution du temps de service des stagiaires

La proportion de stagiaires à mi-temps a nettement augmenté en 2015 car en 2014 les lauréats des concours exceptionnels étaient à plein temps. Le SNES-FSU demande à ce que tous les stagiaires aient une décharge de service permettant le suivi d'une formation.

La proportion de stagiaires qui étaient inscrits en M1 se maintient à 35% des stagiaires affectés à mi-temps. Ainsi le « modèle » de formation du ministère (sur 2 ans : M1+ concours en fin de M1 / M2+stage la même année) n'est pas aujourd'hui la voie d'accès majoritaire au concours.

Modalités de formation et d'évaluation très diverses

La majorité des stagiaires à mi-temps (65%) seront en formation « adaptée », ils n'ont pas à valider de master pendant leur année de stage pour être titularisé car ils en possèdent déjà un ou en sont dispensés.

Or les problèmes rencontrés à la rentrée 2014, de mise en place de la formation adaptée (modalités et évaluation) n'ont pas été réglés puisqu'aucun cadrage national ne précise les critères d'évaluation de la formation.

Par ailleurs les moyens n'ont pas été apportés aux ESPE afin de prévoir des groupes réduits de stagiaires et des formations adaptées distincts du M2MEEF. La formation adaptée consistera donc à faire suivre à tous les stagiaires les mêmes modules d'évaluation du M2MEEF certains devant le valider et d'autres non.

Une rémunération à l'entrée dans le métier insuffisante et des stagiaires non rémunérés le jour de la pré-rentrée

Le gouvernement actuel a annulé, à la rentrée 2014, la revalorisation des stagiaires obtenus en 2010. Un certifié stagiaire débute donc sa carrière à 1616 euros brut soit 1,1 SMIC (SMIC mensuel brut = 1457,52 euros). Par ailleurs, le ministère « invite » les stagiaires à des journées de formation du 24 au 28 Août et aussi le jour de la pré-rentrée sans les rémunérer !

FICHE 6

RÉFORME DES PROGRAMMES

1. PROGRAMMES DU COLLÈGE

Le processus de consultation ministérielle sur les projets de programmes est terminé seulement depuis juillet. Le SNES-FSU souhaite que soit laissé au CSP le temps de la réécriture et que la remise des programmes à la ministre soit repoussée au minimum jusqu'à fin septembre.

Le SNES-FSU, tout au long du processus d'écriture et de consultation a fait ses propres analyses et porté ses propositions auprès du conseil supérieur des programmes, en consultant la profession : <http://www.snes.edu/Projets-de-programmes-de-college-28696.html>. Il continuera à le faire jusqu'au CSE qui se prononcera sur ces programmes.

LES DEMANDES DU SNES-FSU

- Des repères annuels forts

Les programmes de cycle doivent comporter des repères annuels dans toutes les disciplines : c'est la première exigence des collègues, et celle du SNES-FSU.

Si des questions, problématiques, thématiques, sujets, œuvres ... peuvent être au choix à tel ou tel niveau, la nécessité de construire du commun est telle qu'elle ne peut être renvoyée totalement à des décisions locales, que ce soit pour certaines disciplines en terme de contenus et de culture à construire et/ou de choix de répartition de contenus sur les trois années d'un cycle.

Des repères annuels forts sont indispensables et c'est notamment crucial pour les élèves qui changent d'établissement en cours de cycle (élèves issus statistiquement des milieux les plus défavorisés).

Il est par ailleurs illusoire de penser qu'enseignants du collège et des écoles de secteur (qui sont parfois nombreuses) pourront se réunir pour décider de la répartition des contenus à enseigner en CM1, CM2 et 6^{ème} (pas de temps de concertation dans les services des enseignants, déplacements à la charge des personnels...)

- Des programmes mieux articulés

Les projets de programmes sont également perfectibles concernant leur cohérence horizontale (différents programmes entre eux à un niveau donné), et verticale (cohérence d'une discipline entre cycle 3 et cycle 4).

L'inscription dans les programmes d'objets d'études communs à plusieurs disciplines, permettant des regards croisés entre les différentes disciplines, serait plus intéressante que le système des EPI.

En outre, une clarification du statut des actuels documents explicatifs et des documents d'accompagnement est nécessaire : auront-ils valeur réglementaire ? Certains documents explicatifs aujourd'hui sont plus injonctifs que les programmes ou font référence à des documents dont on se demande quel est le statut : obligatoires pour les enseignants ou constituant une banque d'outils à disposition ?

- D'autres demandes fortes

Certaines demandes émergent particulièrement : suppression de l'EIST au cycle 3 ; différenciation des programmes de SVT, sciences physiques et technologie en 6ème ; demande de découverte des différents champs technologiques dès le collège ; en mathématiques redonner une place suffisante à la géométrie et au raisonnement ; en français, harmoniser la terminologie dans les 2 cycles, préciser notions, périodes littéraires, listes d'ouvrages indicatifs par niveau ; en Langues vivantes et régionales, sortir de la focalisation sur la vie quotidienne, retravailler les niveaux attendus en fin de cycles, rendre les tableaux plus lisibles ; en arts plastiques indiquer des repères de culture artistique, simplifier les attendus de fin de cycle 4 et mieux articuler compétences, questions et notions ; en éducation

musicale préciser des notions indicatives et en 6ème comme au cycle 4 des questions à traiter porteuses d'enjeux ; en histoire, satisfaction du principe de questions au choix et de l'absence de démarches imposées, en 5ème nécessité d'un programme de géographie moins porté vers le développement durable ; faire référence aux enseignants - documentalistes pour l'EMI (Education aux Médias et à l'Information) et rajouter cet enseignement en 6ème. Quant à l'histoire des arts, quelle est la pertinence de ce programme au collège, déconnecté des programmes d'éducation musicale, d'arts plastiques et de français ?

Le SNES-FSU demande que les programmes s'appliquent de manière échelonnée au collège afin que les enseignants aient le temps de se les approprier et de construire leurs cours. Ce n'est pour l'instant pas la voie choisie par le ministère qui prévoit une application simultanée de tous les programmes, dans toutes les niveaux de classe, à la rentrée 2016.

2. EMC, RÉSERVE CITOYENNE

Le SNES-FSU considère comme intéressant que les enseignants, puissent faire appel, de manière plus large qu'aujourd'hui à des membres de la société civile pour ouvrir le débat sur des sujets de société. **La réserve citoyenne** tente de répondre à cet objectif. Ces initiatives doivent s'inscrire dans le cadre de projets portés par les enseignants si l'on veut que cela ait du sens, comme pour tout partenariat, et être en lien avec les contenus d'enseignement.

Le SNES-FSU rappelle que les demandes des associations doivent être examinées par les CAAECEP ou le CNAECEP⁴, notamment pour empêcher des associations paravents d'organisations sectaires ou commerciales de profiter de cette occasion pour faire du prosélytisme. La même vigilance doit évidemment s'appliquer aux personnes.

L'enseignement moral et civique

Au delà des modalités problématiques de mise en place (voir fiche 3):

En collège, les thèmes de la classe de troisième (au sein de programmes de cycle) ne sont toujours pas définis à ce jour, et ce malgré une évaluation prévue dès la session 2016 du DNB. Les modalités d'évaluation demeurent d'ailleurs très floues pour l'ensemble du collège. Les programmes reprennent en grande partie les programmes d'Education civique, avec de nouvelles approches. Les références à l'esprit critique et à la dimension politique de la citoyenneté ont été, à la demande du SNES-FSU, renforcées par rapport au projet de programme, ce qui est positif.

En lycée, la publication tardive des textes, horaires et programmes, alors que les heures et les classes étaient déjà réparties entre les enseignants - en particulier dans les lycées où l'EMC est prise en charge par des enseignants de plusieurs disciplines - a désorganisé de manière inacceptable la rentrée.

La dimension sociale du programme d'ECJS a été minorée : même si cette dimension n'est totalement absente du programme d'EMC (« égalité et discrimination » : « l'égalité des chances » en 2de), 2 des 4 thèmes de l'ECJS disparaissent en EMC en terminale : « Argent et société » dont « finance et éthique » (thème 3), « Violence et société » dont « la violence et le travail » (thème 4).

Au collège comme au lycée, les modalités d'évaluation sont très floues. Elles ne doivent pas conduire à l'évaluation des comportements.

Pour le SNES-FSU, tous les enseignements, ainsi que la vie scolaire, sont concernés par la laïcité et la citoyenneté. Le temps et la réflexion nécessaires pour concevoir des programmes allant dans ce sens n'ont pas été pris.

⁴ CAAECEP : Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

CNAECEP : Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public

AUGMENTATION DES EFFECTIFS DES CLASSES, MANQUE DE TITULAIRES-REMPLAÇANTS

Les créations d'emploi prévues à la rentrée 2015 ne permettront pas de couvrir l'ensemble des besoins dans les établissements (cf. fiche 4). Dans le même temps, la crise de recrutement que connaît le 2nd degré ne permet pas de recruter autant de professeurs que le nombre de postes ouverts aux concours (cf. fiche 5). Les conséquences dans les établissements sont sans appel : augmentation des effectifs de classes, pressions sur les personnels pour qu'ils acceptent des heures supplémentaires et augmentation du nombre de postes à complément de service. Les conditions de travail et d'emploi de tous continuent de se dégrader.

Le nombre de titulaires-remplaçants (TZR) remonte : + 2 500 environ au niveau national. Cette augmentation, modeste au regard des années précédentes de baisse continue, représente en masse l'équivalent des moyens supplémentaires mis en œuvre sur le terrain dans le 2nd degré pour la rentrée 2015 (cf. fiche n°4) et révèle de profondes inégalités entre les disciplines. Les disciplines déficitaires aux concours de recrutement le sont aussi en nombre de TZR, mais aussi souvent en contractuels (par exemple : mathématiques, lettres classiques... cf. fiche n°5). Certaines académies commencent déjà à publier des annonces à Pôle emploi pour recruter des enseignants (Lille, Guyane, Versailles...).

Dans la plupart des disciplines, le potentiel de TZR disponibles pour effectuer des remplacements restera donc largement insuffisant : la pénurie en moyens de remplacement se fera sentir très tôt dans l'année scolaire. Le recours à des personnels non-titulaires sera, une fois de plus, inévitable.

Les conditions de travail de ces personnels, titulaires ou non, continuent de se dégrader *via* des affectations sur plusieurs établissements, des temps de transports accrus voire des pressions pour enseigner dans une discipline qui n'est pas celle de leur recrutement, au mépris du décret sur les ORS qui impose le volontariat.

Loin des *satisfecits* que ne manquera pas de s'accorder le ministère, cette rentrée se situera donc dans la ligne des précédentes : difficultés d'exercice du métier et détérioration des conditions de travail des personnels, attractivité en berne, recrutements insuffisants, manque de remplaçants et recours accru à la précarité. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant et actif dans la défense des conditions d'exercice et de travail de l'ensemble des personnels, notamment à travers l'application des nouvelles dispositions statutaires concernant les obligations de service (Décret 2014-940 sur les ORS).

La vie scolaire au bord du gué

Malgré l'augmentation des effectifs dans de nombreux établissements, les moyens en assistants d'éducation (AED) n'ont pas suivi. De plus, les préconisations ministérielles concernant la pause méridienne plus étendue au collège, l'amélioration des conditions du travail personnel des élèves lors des études, la mise en place d'un parcours citoyen, le développement de l'accueil en internat nécessitent des ressources en AED et en CPE.

Depuis 2012, des postes de CPE sont implantés mais prétextant de surnombres budgétaires, des recteurs n'utilisent pas le potentiel attribué et redéplient des postes. Le SNES a dénoncé ces choix qui consistent à répartir la pénurie (exemple de l'académie de Lille)¹. Les besoins en remplacement sont aussi loin d'être tous couverts et le manque de CPE titulaires demeure. Les recrutements devraient être à la hauteur. L'absence de liste supplémentaire au concours va entraîner de surcroît une perte de postes, Seulement 57 postes sur 100 ont été pourvus au concours réservé. L'importance des questions éducatives n'est plus à démontrer et les événements de janvier leur ont donné un éclairage plus particulier. Au collège comme au lycée, l'accueil et l'encadrement des élèves, la vie collective, l'animation socio-éducative, le renforcement des liens avec les familles, la formation à la citoyenneté doivent être améliorés. La formation continue des personnels est pour l'instant bien pauvre sur ces sujets, comme sur l'enseignement moral et civique malgré les dernières déclarations confiantes de la DGESCO à ce propos.

Orientation

Les CIO doivent être confortés dans leurs missions institutionnelles au sein de l'EN, cela suppose un réexamen de la carte cible qui correspond actuellement à la disparition du tiers des CIO, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire. On mesure sur le terrain les conséquences humaines et d'accès au service public dégradé, conséquence des fermetures et fusions déjà opérées.

De plus, le MEN doit faire respecter le contenu de la Loi de mars 2014 pour la mise en place du SPRO, respectant le statut des personnels, faute de quoi les missions des COPsy seront à géométrie variable et la fiche actée sur les missions restera un vœu pieux.

FICHE 7

CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EMPLOI

¹Académie de Lille, malgré des besoins éducatifs avérés, des postes sont supprimés dans des collèges et des lycées pour être implantés à mi-temps dans d'autres collèges, également victimes de la pénurie. Ces postes à mi-temps vont a contrario du travail de longue haleine qui doit être mené par les CPE dans les établissements au sein des équipes et en lien étroit avec les familles et partenaires locaux.

FICHE 8

PPCR

SALAIRES ET REVALORISATION

1. LA FAIBLESSE DES SALAIRES CONTRIBUE À LA CRISE DE RECRUTEMENT QUI AFFECTE LE SECOND DEGRÉ

Le salaire moyen d'un enseignant est inférieur de 30 % à celui d'un cadre de la fonction publique et de 38 % à celui d'un cadre du secteur privé⁵. Un enseignant du second degré perçoit 92% de la rémunération moyenne des autres métiers tertiaires de niveau de qualification comparable⁶.

Les comparaisons internationales sont défavorables à la France ; par exemple, le rapport entre le salaire réel moyen⁷ annuel d'un enseignant en collège en Allemagne et en France est de 1,55 et de 1,54 pour un enseignant en lycée.

Ces constats résultent d'une politique salariale dans la Fonction publique particulièrement défavorable : de 2000 à 2015 la perte de pouvoir d'achat du point d'indice aggravée par le gel de la valeur du point depuis juillet 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension conduisent à une perte en euros constants de plus de deux mois de salaire par an. Ainsi, en 2015 un fonctionnaire perçoit moins de dix mois du traitement d'un fonctionnaire rémunéré au même indice en 2000.

Malgré ces constats, le traitement de recrutement d'un professeur certifié a été réduit à la rentrée 2014 au prétexte du rétablissement de la formation initiale. Le traitement de début de carrière est désormais à peine supérieur au SMIC (112%).

2. LA NÉGOCIATION PPCR

Les préoccupations portées par la FSU dans la négociation conduite dans la Fonction publique par Marylise Lebranchu ont fini sous la pression des organisations syndicales par trouver un premier écho, mais le calendrier étalé de 2017 à 2020 pour la catégorie A affaiblit des propositions gouvernementales déjà limitées.

Formulées pour la filière administrative les mesures indiciaires devront être transposées aux grilles des corps enseignants. Ainsi l'indice (IM⁸) du premier échelon des corps des certifiés, CPE et COPsy serait égal à 390 en 2019⁹ contre 349 actuellement (+189 € brut mensuel, +11,75%). Le principe de dérouler une carrière sur au moins deux grades devant « être mis en œuvre », tous devraient terminer leurs carrières au moins à l'indice 821. Cela représente pour le traitement de fin de carrière un gain de 4,9% et de 176 € mensuels bruts. Le SNES-FSU a estimé le gain cumulé pour un enseignant en cours de carrière à environ 2,5%. Sur la pension de retraite, il correspond à la neutralisation d'une année de décote.

Des mesures de même ampleur devront être prises pour les professeurs agrégés.

Ces dispositions seraient complétées par la création d'un troisième grade, qui dans sa conception actuelle ne serait pas accessible à tous. Il serait ouvert aux personnels ayant exercé un certain temps dans des conditions difficiles (Éducation prioritaire par exemple), ou ayant exercé des fonctions particulières ou « ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle ».

⁵ Salaires annuels moyens 2012. Source : rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, édition 2014.

⁶ OCDE, regards sur l'éducation 2014

⁷ Salaires annuels moyens 2012 (primes et allocations comprises) en équivalents USD convertis sur la base de la parité de pouvoir d'achat (Regards sur l'éducation, OCDE tableau D3.4)

⁸ IM : indice majoré. C'est celui qui figure sur le bulletin de paie et permet d'obtenir le traitement brut, égal au produit du nombre de points par la valeur du point.

⁹ 383 en 2017, 388 en 2018.

3. LA CONSULTATION

Ces mesures utiles restent loin du compte, d'autant que la valeur du point d'indice est toujours gelée. Le protocole PPCR annonce un rendez vous salarial devant examiner la revalorisation du point en février 2016. Le gouvernement a indiqué conditionner l'application du protocole à une signature majoritaire des organisations syndicales.

Même si ces mesures apporteront quelques améliorations pour l'ensemble des personnels, du fait de l'austérité budgétaire elles ne corrigeront pas fondamentalement une situation dégradée et restent loin du compte. Le SNES-FSU juge indispensable de consulter la profession avant que sa fédération rende son avis à la mi-septembre : faut-il rejeter ces mesures insuffisantes ? Faut-il acter ces mesures malgré leur insuffisance ?

4. DANS TOUS LES CAS, LA BATAILLE DE LA REVALORISATION DEVRA SE POURSUIVRE

Quel que soit le résultat de la consultation, et la décision des fédérations syndicales, le SNES-FSU considère que l'action syndicale pour les revendications des personnels devra se poursuivre. Il y portera l'exigence d'une revalorisation immédiate du point d'indice au moins au niveau de l'inflation, de la reconstruction de la grille permettant des déroulements de carrière complets et plus rapides.

FICHE 8

PPCR, SALAIRES ET REVALORISATION



FICHE 9

POINT SUR LES GROUPES MÉTIERS CPE ET CO-PSY

1. MISSIONS DES CPE ET TEMPS DE TRAVAIL: DES AVANCÉES

Suite au chantier métier, les missions des CPE sont actualisées dans une nouvelle circulaire à cette rentrée, la précédente datait de 1982. Le SNES a pris toute sa place dans la discussion et a obtenu le renforcement de la dimension éducative de leur action et la clarification de leur rôle dans le suivi individuel et collectif des élèves. L'animation et l'organisation de l'équipe de vie scolaire restent une responsabilité spécifique sans que le CPE ne se transforme en chef de service. La notion de politique éducative, au côté du volet pédagogique du projet d'établissement, est précisée. Les CPE y contribuent sans en être les seuls maîtres d'œuvre. <http://www.snes.edu/Compte-rendu-de-la-reunion-ministerielle-du-25-juin-2015-et-amendements-du-SNES.html>

Une des avancées majeures à mettre à l'acquis du SNES concerne la précision de la durée de leur service hebdomadaire : 35 heures inscrites à l'emploi du temps. Des conflits avec les chefs d'établissement devraient ainsi être évités. Les CPE peuvent se voir confier, avec leur accord, des missions particulières (IMP) dans les mêmes conditions que les enseignants.

Malgré ces avancées (non encore publiées au BO), la question de la charge de travail reste entière pour les CPE qui suivent un nombre d'élèves trop conséquent. Le SNES sera à nouveau à l'offensive sur ce dossier et sur les créations de postes nécessaires.

L'alignement du ratio de promotions hors classe sur celui des certifiés (depuis 2013) et l'alignement de l'indemnité forfaitaire des CPE sur la part fixe de l'ISOE des enseignants, effectif dès septembre, constituent deux mesures catégorielles, points d'appui pour poursuivre la revalorisation des carrières.

Les avancées sont importantes mais la vigilance s'impose pour que les CPE ne soient pas assimilés aux équipes de direction et que le travail en commun avec les enseignants soit valorisés, avec pour ressort les questions éducatives et le suivi des élèves. L'amélioration des conditions de travail reste aussi un des objectifs du SNES-FSU.

2. CRÉATION DU CORPS DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE A L'HORIZON 2017

L'année scolaire 2014/2015 s'est achevée avec l'annonce de la création du corps des psychologues de l'Éducation Nationale. Le SNES avec la FSU s'en est félicité. C'est une revendication datant de plus de 30 ans qui aboutit. Dans le 2nd degré, l'ancrage des missions prioritaires des COPsy en direction des élèves, étudiants et des équipes éducatives est réaffirmé, la carrière sera enfin revalorisée par la création d'un 2^e grade accessible à tous les COPsy. Cependant, sur d'autres aspects, le compte n'y est pas. Le SNES et la FSU militent pour des indemnités équivalentes pour les psychologues du 1^{er} et du 2nd degré et pour de réelles perspectives de carrières pour les DCIO (création d'un 3^{ème} grade et non attribution d'une indemnité).

Le SNES sera vigilant sur la suite des discussions afin que le décret statutaire décline précisément et rapidement les engagements pris et acte de nouvelles avancées.

La refonte de la formation sera aussi un chantier important pour l'année qui vient. Celle-ci doit correspondre aux attentes de l'institution et aux besoins des élèves et étudiants. Pour le 2nd degré, le SNES a des propositions à faire pour une véritable formation théorique, méthodologique pour les psychologues qui ont en charge les questions de réussite scolaire, de développement des adolescents et l'orientation.

FAIRE SON MÉTIER CONTRE VENT ET MARÉES PEUT-ON REPRENDRE LA MAIN SUR LA QUALITÉ DU TRAVAIL ?

Depuis plusieurs années, le SNES mène réflexion et projets en lien avec des chercheurs sur les effets des réformes successives sur la réalité du travail au quotidien et sur les personnels. Au delà de la dénonciation de la "crise du travail" liée aux nouvelles formes de management, qui n'épargne pas le monde de l'éducation, il propose aussi, dans le cadre d'un partenariat avec le CNAM, la mise en place de collectifs afin de permettre aux professionnels de reprendre la main sur le métier.

JOURNÉE D'ÉTUDE À PARIS LE 12 NOVEMBRE 2015 ORGANISÉE PAR LE SNES-FSU ET LE CNAM

Les métiers de l'enseignement deviennent de plus en plus difficiles. Les orientations et les nombreuses réformes imposées par l'institution tendent à les transformer en profondeur, de l'extérieur, sans tenir compte du travail réel ni de son sens pour celui qui l'exerce.

La journée d'étude mobilisera professionnels et chercheurs pour réfléchir ensemble aux voies et moyens de développer le pouvoir d'agir des acteurs, leur permettre de reprendre en main leur métier et d'en retrouver le sens. Elle sera l'occasion de faire un point d'étape sur les démarches en cours depuis plusieurs années dans le cadre du partenariat SNES-CNAM, les résultats obtenus, les développements possibles...et nécessaires.

Intervenants prévus :

Chercheurs

Françoise Lantheaume (Institut Français d'Education)

Yves Clot (CNAM, clinique de l'activité)

Christine Felix (ERGAPE, université Aix-Marseille)

Patrick Mayen (Agrosup, didacticien des professions)

Jean Yves Bonnefond (CNAM, clinique de l'activité)

et les membres des divers collectifs métier mis en place dans les académies.